



REGLEMENT DU JEU

Opération Calendrier de l'Avent MyPMU– Décembre 2018

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

Le PMU, Groupement d'Intérêt Economique immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° SIREN 775 671 258, ayant son siège social 2 rue du Professeur Florian Delbarre – 75015 Paris (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 1^{er} au 24 décembre 2018, (ci-après dénommé « le Jeu »).

L'opération, annoncée en Points de ventes et sur info.pmu.fr (affiches / bannières), est intitulée : "Opération Calendrier de l'Avent MyPMU– Décembre 2018".

ARTICLE 2 : ACCES AU JEU

Le jeu est ouvert à toute personne majeure possédant un compte MyPMU temporaire ou définitif, à l'exclusion des salariés du PMU, des Titulaires et salariés des Points de Vente PMU, et de toute autre personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de cette opération.

Le PMU se réserve le droit d'annuler, de proroger l'animation, de modifier une, plusieurs ou la totalité des modalités de l'animation, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 3 : PRINCIPES DU JEU

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu, il en accepte toutes les modalités sans aucune réserve, par sa participation.

Les participants devront respecter les conditions suivantes : engager 6€ minimum au Quinté+ (hors Tic3, en un ou plusieurs paris) avec la Carte MyPMU et/ou AlloPariPMU et/ou Pari SMS sur une ou plusieurs journées hippiques entre le 1^{er} et le 24 décembre 2018 inclus.

Chaque jour, s'il remplit ces conditions de participation, le joueur obtient une chance d'être tiré au sort. Un tirage au sort quotidien parmi les participants de la veille permettra de désigner les gagnants.

La date de tirage au sort est communiquée à titre indicatif. Elle est susceptible de modification si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 4 : DOTATIONS DU JEU

Attention : Pour l'attribution des lots en nature (hors abondements) et pour le bon suivi de leur acheminement par les transporteurs, l'e-mail et le numéro de téléphone mobile des participants sont indispensables.

Aussi, si les participants n'ont pas complété, sur leur compte MyPMU, leur adresse e-mail ainsi que leur numéro de téléphone mobile, ils ne pourront pas bénéficier de ces dotations, sans possibilité de compensation par toute autre forme de dotation.

Ils sont donc invités à compléter ces éléments sur leur compte MyPMU dans les meilleurs délais.

Présentation des dotations quotidiennes mises en jeu :

- Le 1^{er} décembre : 300 bonus de 10€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 2 décembre : 5 montres Vivoactive 3 White / White silicone Silver Garmin d'une valeur unitaire de 271.80€ TTC
- Le 3 décembre : 5 valises Spinner 55 cm Cosmolite coloris noir Samsonite d'une valeur unitaire de 242.40€ TTC
- Le 4 décembre : 200 bonus de 15€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 5 décembre : 6 vélos VTC Suroit Homme Cadre Acier Fourche à suspension d'une valeur unitaire de 192.00€ TTC
- Le 6 décembre : 150 bonus de 20€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 7 décembre : 2 systèmes audio sans fil soundTouch 30 serie 3 colori Blanc d'une valeur unitaire de 514.80€ TTC
- Le 8 décembre : 100 bonus de 30€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 9 décembre : 2 coffrets séjour de luxe gastronomique Smartbox d'une valeur unitaire de 500.00€ TTC
- Le 10 décembre : 2 Robots Cuiseurs Multifonction cook expert chrome mat d'une valeur unitaire de 852.00€ TTC
- Le 11 décembre : 60 bonus de 50€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 12 décembre : 2 appareils photos Reflex D5600 d'une valeur unitaire de 960.00€
- Les 13 décembre : 35 bonus de 80€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 14 décembre : 3 enceintes Salon onyx bleu Harman Kardon d'une valeur unitaire de 442.80€ TTC
- Le 15 décembre : 3 coffrets séjour de charme bien-être pour 2 personnes d'une valeur unitaire de 399.00€ TTC
- Le 16 décembre : 30 bonus de 100€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 17 décembre : 1 iPhone XS coloris silver 512 Gb Apple d'une valeur unitaire de 1648.80€ TTC

- Le 18 décembre : 25 bonus de 120€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 19 décembre : 4 casques sans fil QuietConfort 35 II noir Bose d'une valeur unitaire de 326.40€ TTC
- Le 20 décembre : 2 sacs voyage ulyse noirs Longchamp d'une valeur unitaire de 702€ TTC
- Le 21 décembre : 20 bonus de 150€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 22 décembre : 5 paniers festifs – 20 pcs conditionnées dans un cube Noël d'une valeur unitaire de 226.80€ TTC
- Le 23 décembre : 15 bonus de 200€ abondés sur le compte MyPMU
- Le 24 décembre : 1 téléviseur 55'' Frame Ultra HD 4k smart TV connectée Th d'une valeur unitaire de 1548.00€ TTC

Les abondements, non retirables, seront versés sous 10 jours ouvrés maximum après la fin de l'offre.

Offre limitée à 1 lot par jour et par détenteur de Compte MyPMU sur chacune des journées hippiques sur la durée de l'opération. Dotations octroyées en application du règlement du Pari Mutuel et sur les hippodromes.

Les organisateurs se réservent le droit de substituer aux lots proposés des lots d'une valeur équivalente et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Il ne sera pas possible de demander l'échange des lots mis en jeu contre d'autres lots ou contre des espèces.

ARTICLE 5 : ACHEMINEMENT DES LOTS

Les lots seront expédiés au plus tard dans un délai de 1 mois après la fin de l'opération.

Toute dotation ne pouvant être octroyée par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées indiquées par les participants, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, sera conservée par la Société Organisatrice et ne sera pas remise en jeu.

Les dotations ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les participants sont informés que les données à caractère personnel résultant de leur participation, enregistrées dans le cadre du Jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au Jeu.

Ces données font l'objet d'un traitement, conforme aux dispositions de la Loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (« RGPD »).

Toute donnée à caractère personnel concernant les participants sera exclusivement utilisée aux fins de participation au Jeu et ne pourra être utilisée à des fins de marketing qu'à la condition que le participant ait indiqué son accord lors de son inscription au Jeu.

Les données à caractère personnel concernant chaque gagnant du Jeu seront utilisées pour l'informer de son gain, ainsi que pour la gestion et la remise de la (des) dotation(s).

Les données fournies ne feront l'objet d'aucun usage ultérieur, extérieur au Jeu. Elles ne feront pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Elles sont exclusivement destinées à l'Organisateur, responsable du traitement, et pourront être communiquées aux prestataires auxquels l'Organisateur pourrait faire appel pour les besoins de l'organisation et de la gestion du Jeu (tels que : agence de communication).

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (« RGPD »), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et de portabilité des données le concernant ainsi que d'un droit d'opposition à ce que lesdites données fassent l'objet d'un traitement et d'un droit à la limitation du traitement, en s'adressant par courrier à :

Pari Mutuel Urbain
2 rue du professeur Florian Delbarre
75015 Paris

Les Participants bénéficient en outre du droit de retirer leur consentement à ce que leurs données à caractère personnel fassent l'objet du présent traitement, selon les modalités exposées ci-avant.

Toutefois, dans l'hypothèse où un Participant exercerait son droit de retrait, ce dernier ne pourrait plus valablement participer au Jeu, et verrait sa participation annulée automatiquement, le traitement de ses données à caractère personnel étant indispensable pour la gestion de sa participation.

Les participants bénéficient enfin du droit de formuler une réclamation auprès des autorités de contrôle, en particulier auprès de la CNIL.

Les données collectées sont conservées pendant une durée n'excédant pas trois ans à compter de la fin du Jeu.

ARTICLE 7 : DEPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Le règlement des opérations, déposé à l'Etude DESAGNEAUX-PAUTRAT, huissier de justice, 23 bis rue de Constantinople 75008 Paris, est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à

l'adresse suivante:

Jeu "Opération Calendrier de l'Avent MyPMU– Décembre 2018" - 2 Rue du Professeur Florian Delbarre –
75015 Paris (remboursement des frais d'affranchissement pour la demande du règlement ou la
participation sur papier libre au tarif lent sur demande écrite obligatoirement accompagnée d'un RIB ou
d'un RIP)